

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 juin 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n°2022-06-28\_2843

Avenant n° 2 à la convention avec  
l'association Emergence -prévention  
spécialisée en Essonne

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 21 juin 2022. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		NPPV
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Représentée	Mme Janodet	P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Sauerbach	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. Dell'Agnola	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	Mme Daumin	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		
Viry-Chatillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMAROND Hélène	Représentée	M. Rabuel	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Représenté	M. Laurent	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	M. Bouyssou	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGÈNE Joëlle	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	M. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	M. Conan	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. Bourdon	P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Présente		P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Bensarsa-Reda	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	M. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Mme Janodet	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Représenté	M. Taupin	P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	M. Bénêteau	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	M. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	Mme Gaulier	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Représentée	M. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente <sup>(1)</sup>		
Fresnes	M. PIROLLO Yann	Absent		
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	Mme Sow	P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	M. Aggoune	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Représentée	M. Dufour	P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Leprêtre	P
Villeneuve-Saint-Georges	M.VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	Mme Kacimi	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	Mme Capelo	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Jusqu'à la délibération n° 2833

**Secrétaire de Séance : Monsieur Alexis Teillet**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			101
1 siège vacant Choisy-le-Roi			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2773 à 2833	54	33	87
2834 à 2862	53	33	86

## Exposé des motifs

La prévention spécialisée a pour but d'accompagner individuellement des jeunes en difficulté dont les relations sociales et familiales sont fragiles, conflictuelles ou inexistantes.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre exerce la compétence politique de la ville qui couvre notamment les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Cette action en matière de prévention de la délinquance se déploie en particulier à travers le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance installé depuis 2014 et regroupant les villes de Savigny-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, et Viry-Châtillon.

Ce Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance avait fixé comme axe de travail prioritaire l'accompagnement à la mise en place de la prévention spécialisée sur son périmètre.

Le département de l'Essonne considérant que la prévention spécialisée s'exerce avec les partenaires concourant à l'organisation d'une politique jeunesse sur le plan local et permettant aux jeunes d'inscrire leur parcours de vie dans les différents dispositifs de droit commun mais également que le support associatif permet un meilleur ancrage, il a recours à un portage associatif pour l'exercice de cette mission.

C'est ainsi que l'association Emergence a été retenue pour intervenir sur les communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Viry-Châtillon.

Une convention d'objectifs et de moyens tripartite a été signée avec le Département de l'Essonne et l'Association Emergence pour la période du 01<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

En 2021, au regard du contexte sanitaire et des échéances électorales, le Conseil Départemental avait proposé de reconduire le conventionnement pour une période d'un an, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Fin 2021, le Département a engagé une évaluation de ses politiques de la prévention spécialisée. C'est pourquoi, le Département propose de proroger pour un an la convention par un avenant n°2, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La répartition de la participation financière de l'Établissement Public Territorial et du Conseil départemental reste inchangée et se décline comme suit :

	Année 2021	Année 2022
Budget global	843 789 €	843 789 €
Part financière ETP	168 756 €	<b>168 756 €</b>
Part financière Département	675 033 €	675 033 €

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** la délibération n°2018-05-22-993 du 22 mai 2018 relative à l'approbation de la convention d'objectifs de moyens relative à la mise en œuvre des orientations de la prévention spécialisée signée avec le conseil Départemental de l'Essonne et l'Association Emergence ;

**Vu** la délibération n°2022-04-05-2711 du 04 avril 2022 relative à l'attribution des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2022 ;

**Vu** l'avis de la commission permanente ;

**Considérant** la prévention spécialisée comme une action concourant à la prévention de la délinquance ;

**Considérant** l'intérêt de poursuivre le partenariat développé avec le Conseil Départemental de l'Essonne sur la prévention spécialisée ;

**Entendu** le rapport de Mme Sophie Labrousse ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Émergence, le Conseil Départemental de l'Essonne et l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre qui proroge d'un an la convention initiale, annexé à la présente.
2. Autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 85 – NPPV 1**



A Vitry-sur-Seine, le 4 juillet 2022  
Le Président

*Michel Lepretre*  
Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 06 juillet 2022  
ayant été publiée le 06 juillet 2022

AVENANT N<sup>o</sup>2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018-2020  
RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA PREVENTION  
SPECIALISEE EN ESSONNE  
TERRITOIRE D'INTERVENTION EN PREVENTION SPECIALISEE (TEPS) DE  
L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU GRAND-ORLY SEINE BIEVRE  
ASSOCIATION EMERGENCE

Entre

Le Département de l'Essonne, sis Hôtel du Département, Boulevard de France, Evry-Courcouronnes, 91012 Evry cedex, représenté par le Président du Conseil départemental, Monsieur François DUROVRAY ou son délégataire, agissant au nom et pour le compte du Département, en vertu de la délibération 2022-SOLI-007 de la Commission permanente du 14 février 2022, dénommé ci-après « Le Département »,

De première part,

L'association EMERGENCE, ayant son siège social 9, rue de Ris, 91170 Viry-Châtillon qui gère un service de Prévention spécialisée habilité le 28 septembre 2010, représenté par sa Présidente Madame Peguy HERLUC,

De deuxième part,

L'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre représentée par son Président Monsieur Michel Leprêtre, agissant en vertu de sa délibération 2020-07-15-1863 du 15 juillet 2020,

De troisième part,

#### ARTICLE 1

L'article 6-1 de la convention initiale est modifié comme suit :

« La convention d'objectifs et de moyens conclue pour 2018-2020 est prolongée par le présent avenant jusqu'au 31 décembre 2022 ».

#### ARTICLE 2

L'établissement public Grand-Orly Seine Bièvre versera : 168 756 €.

Les financements 2021 du Département Seront reconduits pour l'année 2022 à hauteur de 675 033 €.

La dotation de fonctionnement relative à l'exercice 2022 prévue dans le présent avenant, sera versée comme suit :

- 50 % de la dotation sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et au plus tard au mois de mars 2022.
- Le solde sera versé au plus tard au 31/12/2022, en fonction du réalisée sur la base des indicateurs contractuels transmis fin du premier semestre 2022, et après analyse des comptes administratifs 2020.

### ARTICLE 3

Les autres articles de la convention initiale d'objectifs et de moyens sont inchangés.

### ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour le Conseil Départemental  
de l'Essonne, Le Vice-président  
en charge de la citoyenneté,  
de la prévention, de la sécurité  
et du monde combattant

Le Président de l'Etablissement  
Public Grand-Orly Seine Bièvre

La Présidente de l'association  
EMERGENCE

Alexandre TOUZET

Michel LEPRETRE

Peguy HERLUC